**Permis de séjour temporaire - autres circonstances - résident de longue durée de l'UE**

Les permis de séjour temporaire sont accordés à l'étranger qui est titulaire d'un permis de séjour de résident de longue durée de l'UE octroyé par un autre État membre de l'Union Européenne et a l'intention de travailler ou mener une activité économique sur le territoire polonais en vertu des lois à cet égard sur ce territoire ou prévoit d'entreprendre ou de poursuivre le territoire de la République de Pologne des études ou une formation professionnelle, ou démontre qu'il existe d'autres circonstances justifiant sa résidence sur le territoire de la République de Pologne,

ou

est membre de la famille d'un étranger visé ci-dessus, avec lequel il se trouvait sur le territoire d'un autre État membre de l'Union Européenne et l'accompagne ou veut le rejoindre,

**Documents typiques prouvant les circonstances spécifiées dans la demande :**

Remarque : Joindre les documents suivants à la demande lors de sa déposition peut limiter le nombre de correspondances administratives et réduire le temps de règlement.

1. les documents confirmant la possession d'une source stable et régulière de revenus suffisants pour couvrir les coûts d'entretien pour lui-même et les membres de la famille à charge (pour une personne seule - 542 PLN nets par mois, pour une personne dans la famille - d'un montant de 456 PLN nets par mois)

2. les documents confirmant la possession d'un lieu de résidence **(par ex. certificat de domicile, contrat de location d'appartement, un autre accord qui permet la possession d'un local d'habitation, ou une déclaration de la personne qui a droit de possession du local à assurer résidence à l'étranger)**

3. les documents confirmant la possession de permis de séjour pour un long terme de l'UE octroyé par un autre pays de l'UE ;

4. les documents prouvant la possession d'une assurance de santé au sens de la loi du 27 Août 2004 sur les services de soins de santé financés par des fonds publics, ou de la confirmation de la couverture par l'assureur des coûts du traitement sur ​​le territoire polonais (par ex. certificat approprié de la Sécurité Sociale, assurance)

5. les documents confirmant une activité commerciale ;

6. le contrat de travail ou la déclaration d'intention de l'employeur de donner un travail à l'étranger

7. le certificat d'admission à l'université ou à la formation professionnelle

8. les documents attestant le degré de parenté reconnu par la loi polonaise (acte de l'état civil : acte de mariage, acte de naissance) - dans le cas où la personne rejoint le résident de longue durée de l'UE,

9. les documents confirmant la possession par l'étranger, avec lequel la personne a l'intention de résider sur le territoire de la République de Pologne, d'un permis de séjour exigé par la loi,

Remarque : En cas de besoin d'explication ou de clarification des preuves possédées par les autorités pendant la procédure, l'étranger peut être appelé à fournir d'autres documents ou à témoigner pour confirmer des circonstances visées dans la demande.